

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

2019-2022

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture, au numérique et aux compétences de base en Auvergne-Rhône-Alpes

La mission régionale

La Chargée de mission régionale

Correspondante de l'ANLCI en Auvergne-Rhône-Alpes, la chargée de mission régionale est positionnée au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) depuis 2009.

Sa mission vise à développer la prise en compte de la problématique de l'illettrisme dans la région auprès des partenaires institutionnels et des acteurs de terrain. Sous l'égide du comité de pilotage, elle coordonne l'élaboration du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme et assure le suivi de sa réalisation.

Elle anime et coordonne les initiatives, fédère les acteurs autour de projets partagés et accompagne la déclinaison des priorités de l'ANLCI en région, notamment les nombreux accords-cadres et conventions nationales que signe l'ANLCI.



Anne Mességué

anne.messegué@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

04 72 61 65 83

Les membres du comité de pilotage

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Agence régionale de santé, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, Direction régionale des affaires culturelles, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Éducation nationale, Établissement du service national, Préfecture de région, Via Compétences.

Les Centres ressources illettrisme

Pour la mise en œuvre pratique des actions sur tout le territoire, la mission régionale s'appuie sur les 8 centres ressources illettrisme (CRI) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

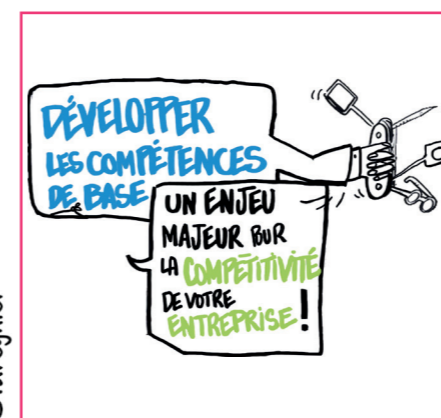
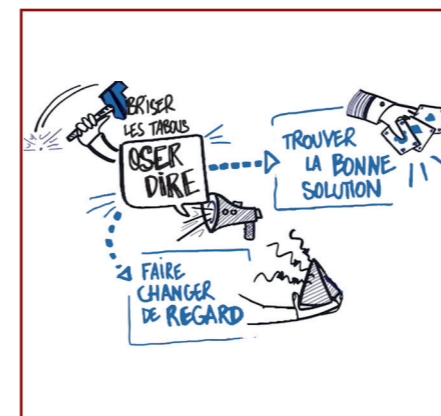
Leurs missions sont les suivantes :

- ◆ Diffuser l'information et la documentation sur la maîtrise langagière et l'illettrisme ;
- ◆ Sensibiliser, professionnaliser les acteurs sur les territoires ;
- ◆ Apporter conseils et appuis pour accompagner des projets et acteurs institutionnels ;
- ◆ Assurer une veille et développer une expertise en lien avec les politiques régionales (chargée de mission régionale) et nationale (ANLCI).



Retrouvez les contacts et les coordonnées des CRI sur le site parlera.fr

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2019-2022 a été signé par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le président du Conseil régional, le directeur de l'ANLCI, le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de la DRAAF le 9 juillet 2020 à Lyon.



© Favagnier

La prévention et la lutte contre l'illettrisme concernent autant les jeunes que les adultes parce que :

Les enfants peuvent rencontrer des difficultés dans leur parcours scolaire. Dès le plus jeune âge, il est donc important d'agir pour garantir une maîtrise solide et durable des savoirs essentiels.

Les jeunes peuvent décrocher et avoir du mal à s'insérer dans la vie professionnelle. Ils doivent donc être repérés pour être intégrés dans un parcours d'insertion professionnelle.

Les adultes quand ils sont confrontés à des difficultés sociales ou des ruptures professionnelles risquent de basculer dans le chômage longue durée et l'exclusion. Ils doivent donc être repérés et accompagnés pour acquérir ou réacquérir des compétences de base et conforter ainsi leur inclusion sociale et professionnelle.

Pour prévenir et lutter contre l'illettrisme, il faut agir sur tous les fronts. Pour apporter des réponses aux personnes concernées, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et ses partenaires se mobilisent et se coordonnent autour de plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2019-2022 a été coconstruit pour répondre aux besoins de tous. C'est un outil précieux pour que toutes les personnes en situation d'illettrisme soient prises en charge par les politiques publiques, qu'elles soient sociales, éducatives, culturelles ou professionnelles.

L'ILLETTRISME en chiffres...

294 000

Personnes âgées de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme en Auvergne-Rhône-Alpes

7% De la population âgée de 18 à 65 ans

L'ILLECTRONISME en chiffres...

13 millions

De personnes sont en situation d'illectronisme en France

17% De la population âgée de 15 ans et plus

A l'heure où s'achève la rédaction de ce Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Auvergne-Rhône-Alpes, le groupement d'intérêt public Agence nationale de lutte contre l'illettrisme vient d'être renouvelé pour une durée indéterminée. Ses administrateurs sont en train de fixer des orientations stratégiques pour que la lutte contre l'illettrisme change d'échelle et dépasse les fragilités des politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

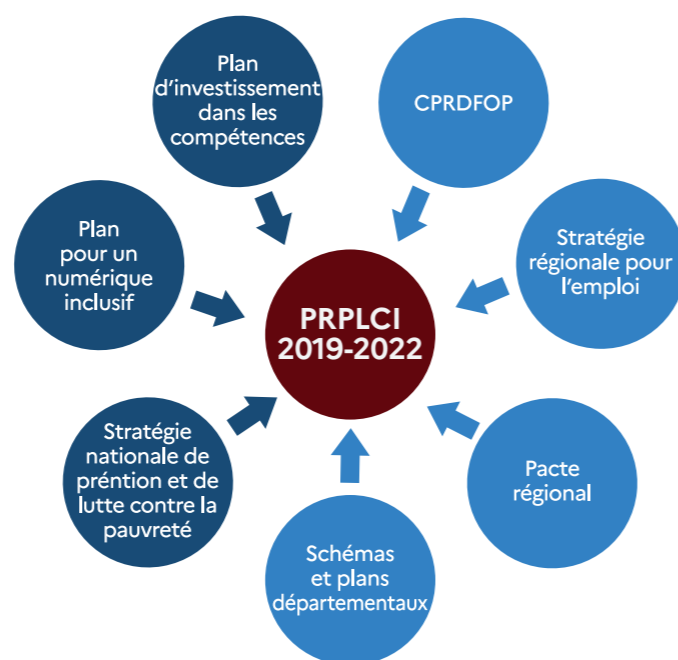
Un plan à la croisée des politiques publiques

Le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme a vocation à répondre aux besoins des personnes et des professionnels, en mettant l'accent sur les actions à développer, amplifier ou initier. Il ne constitue pas un catalogue exhaustif de tout ce qui concourt à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, mais **représente les engagements que les acteurs impliqués ont définis comme prioritaires dans leurs propres champs pour les années à venir.**

C'est en prenant en compte les risques d'illettrisme potentiel ou les situations déjà existantes dans les différents domaines d'action qu'il sera possible d'apporter une réponse aux besoins des publics.

Le croisement avec les diverses politiques publiques est indispensable, pour que chacune d'elles inclue dans ses actions les personnes en situation d'illettrisme ; parents, citoyens, demandeurs d'emploi, en insertion professionnelle, en formation, ou salariés.

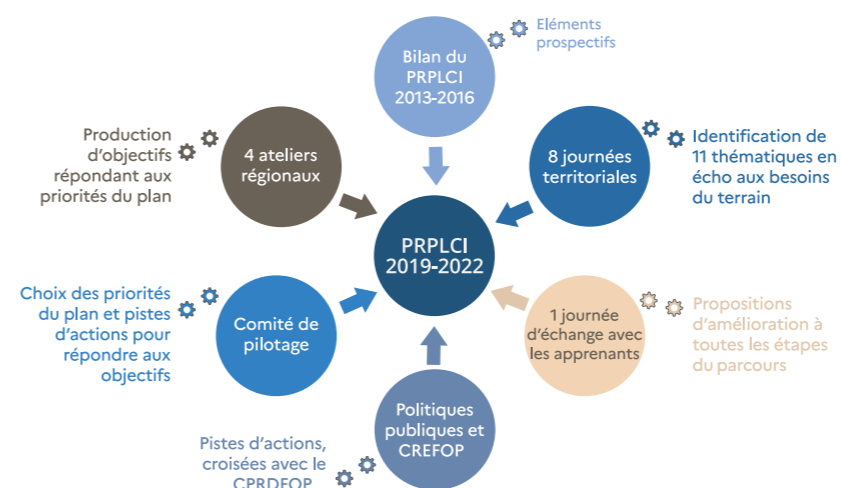
Le Plan régional s'articule ainsi avec les grandes politiques publiques nationales dans leur déclinaison régionale ou spécifiquement régionales.



Une élaboration participative

Afin d'identifier les actions et expériences riches d'enseignement et les besoins à couvrir, les plans régionaux précédents ont été élaborés dans une large démarche participative territoriale. Le troisième Plan régional qui inclut désormais l'Auvergne va encore plus loin en consultant des personnes concernées. Il répond à la volonté de rendre les priorités stratégiques visibles pour développer des actions adaptées aux besoins.

Construction du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme et partenaires impliqués



Les principaux contributeurs

- ♦ Autorités académiques et services de l'État : DRAAF, Rectorats, DIRECCTE, DRJSCS, DIR PJJ, ESN ;
- ♦ Acteurs régionaux impliqués dans l'orientation et la formation : Conseil régional, URML, Pôle Emploi ;
- ♦ Collectivités territoriales : conseils départementaux ;
- ♦ Caisses d'allocations familiales ;
- ♦ Acteurs de l'entreprise : OPCO, branches professionnelles, structures d'insertion par l'activité économique, partenaires sociaux, ...
- ♦ Acteurs impliqués dans des dispositifs de prévention ou de lutte contre l'illettrisme : associations nationales, fondations ;
- ♦ Apprenants ayant bénéficié de formation au développement des compétences de base.

4 priorités 17 objectifs

Priorité 1 : Sensibilisation et professionnalisation des acteurs au contact des publics

La sensibilisation recouvre les actions relatives à la diffusion d'information sur l'illettrisme et les spécificités du public dans cette situation. L'objectif est de faire prendre conscience aux acteurs de cette réalité et de la possibilité d'agir pour améliorer la situation.

La professionnalisation vise un approfondissement de la sensibilisation en amenant les acteurs à se créer ou s'approprier des outils qu'ils pourront utiliser dans le cadre de leur mission, notamment pour accompagner les personnes vers des solutions.

3 objectifs

- ♦ Sensibiliser / professionnaliser les acteurs de l'orientation, de l'insertion, de l'emploi, de l'entreprise, des branches professionnelles et promouvoir les dispositifs existants ;
- ♦ Sensibiliser / professionnaliser les acteurs qui accompagnent le public jeune ;
- ♦ Sensibiliser / professionnaliser les acteurs du milieu scolaire, préscolaire, périscolaire et socio-culturel.

Priorité 2 : Mobilisation et accompagnement des personnes

Repérer, mobiliser et accompagner les personnes en situation d'illettrisme sont autant d'actions qui concourent à la construction d'un parcours personnalisé et durable.

Les quatre objectifs associés à cette priorité visent l'**outillage des acteurs** qui sont au contact de ce public en proposant des solutions, parfois expérimentales et des modalités innovantes.

4 objectifs

- ♦ Repérer et mobiliser les personnes en situation d'illettrisme ;
- ♦ Accompagner toutes les étapes du parcours de la personne, du repérage à l'insertion, en s'appuyant sur le partenariat local ;
- ♦ Développer des actions innovantes pour mobiliser les personnes ;
- ♦ Décloisonner les pratiques pour mieux mobiliser et accompagner.

Priorité 3 : Formation - Dispositifs

Renforcer l'accès des publics aux dispositifs est une des priorités du plan régional. Pour y parvenir, il est nécessaire d'augmenter la visibilité des actions et d'adapter les dispositifs aux besoins des personnes, dans le cadre de la prévention des situations d'illettrisme et de la lutte contre l'illettrisme. L'objectif est de permettre l'accès des personnes à des solutions de prise en charge de leur difficulté et de les étayer pendant tout le parcours de formation.

5 objectifs

- ♦ Renforcer la lisibilité de l'offre de formation ;
- ♦ Contribuer à l'adaptation des formations aux personnes en situation d'illettrisme ;
- ♦ Renforcer l'accès à la formation des publics en insertion par l'activité économique, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ;
- ♦ Développer les actions qui favorisent la scolarité des enfants en incluant leurs parents, comme les actions éducatives familiales ;
- ♦ Favoriser le goût de la lecture et de l'écriture dès l'enfance et tout au long de la vie.

Priorité 4 : Numérique

Omniprésent dans toutes les sphères de la vie, le numérique requiert la maîtrise d'un minimum de compétences en la matière. L'enjeu est de permettre l'**inclusion numérique des personnes, quels que soient leur âge et leur situation.** Les objectifs de cette priorité transversale rejoignent ceux des trois autres thématiques de ce plan : sensibiliser, professionnaliser, rendre visibles les solutions qui existent, renforcer l'accès à la formation.

5 objectifs

- ♦ Sensibiliser les acteurs de l'inclusion numérique ;
- ♦ Intégrer le numérique et l'illectronisme dans les sensibilisations à l'illettrisme ;
- ♦ Favoriser le développement des compétences numériques de base ;
- ♦ Articuler les cartographies des lieux de médiation numérique et les lieux de formation du site parlera.fr
- ♦ Distinguer les lieux de médiation numérique selon le service qu'ils proposent.

Retrouvez l'intégralité du plan et des actions sur internet :

ANLCI : www.anlci.gouv.fr/En-region/Auvergne-Rhone-Alpes

Préfecture de région : www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes

Centres de ressources illettrisme : parlera.fr